

Ministère de la Communauté française

1010 Bruxelles , le 27 Oct 2004
Boulevard Pachéco, 19, Bte 0
02 / 210.58.52

Administration générale de
l'Enseignement et de la Recherche
scientifique.

Direction générale de l'Enseignement
non obligatoire et de la Recherche
scientifique.

Service de l'enseignement
de promotion sociale.

Monsieur Jacques LEFERE
Administrateur délégué
CPEONS

rue des Minimes 87-89
1000 BRUXELLES

Ref.: CC / Dossier pédagogique 3749

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1

Unité de formation : ARTS DE LA SCENE : STAGE EN ATELIER DE DECORS (CONVENTION)
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE
 TRANSITION
Code Référence : 617002U21X1

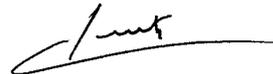
Monsieur l'Administrateur délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier
pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

P.O. La Directrice générale a.i.,

Chantal Kaufmann



Nicole SCHETS
Directrice

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis DOSSIER PEDAGOGIQUE UNITE DE FORMATION

STAGE

1. La présente demande émane du réseau :

- O (1) Communauté française O (1) Libre confessionnel
X (1) Provincial et communal O (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : (2) Jacques LEFERE Date et signature (2) : Le 19/10/2004
Administrateur CPEONS

Handwritten signature of Jacques Lefere

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

ARTS DE LA SCENE : STAGE EN ATELIER DE DECORS (convention)

Table with 2 columns: CODE DE L'U.F. (3) and CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4). Values: 617002021x1 and 601

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de ..1.... page(s) (2)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de ..1... page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

- X (1) Enseignement secondaire de : X (1) transition O (1) qualification
du degré : O (1) inférieur X (1) supérieur
O (1) Enseignement supérieur de type court O (1) Enseignement supérieur de type long

Table for 'Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur' with columns for Proposition de classement and Classement du Conseil supérieur.

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : O (1) oui X(1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Sans objet (pas d'annexe n°3)

8. Programme du (des) cours :

8.1. Etudiant

8.2. Chargé de cours Repris en annexe n° 4 de ...1...page(s) (2)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de ...1...page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de ...1...page(s) (2)

- (1) Cocher la mention utile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'Administration
(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

D 8 BIS/UF/STAGE : au 01.03.98

Code de l'unité de formation : (3) 617002 081X1	Code du domaine de formation : (4) 601
---	--

11. Horaire minimum de l'unité de formation :**Code U**

11.1. Etudiant : (2)240.....périodes

Z

Le nombre de périodes suivies par l'étudiant est mentionné sur le titre délivré.

11.2. Encadrement du stage :

<u>Classement du(des) cours</u> (2)	<u>Code U</u> (2)	<u>Nombre de périodes</u>	
		- par étudiant (1)	- par groupe d'étudiants (2)
PP	O		20

Le nombre de périodes confiées au chargé de cours est prélevé de la dotation de périodes **MAIS** n'est pas mentionné sur le titre délivré.

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

COPIE CONFORME

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

A. COLLINET
ADM. / PEDAG.

Nicole SCHETS
Directrice

Date : 27 OCT. 2004

Signature :

(2) A compléter

(3) Réserve à l'Administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T, -(l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

D 8 BIS/UF/STAGE : au 01.03.98

<p style="text-align: center;">ARTS DE LA SCENE : STAGE EN ATELIER DE DECORS (convention)</p>
--

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION.

1.1. FINALITES GENERALES.

Conformément à l'article 7, § 1er et 2ème du décret, l'unité de formation devra :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;

- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. FINALITES PARTICULIERES DE L'UNITE DE FORMATION.

Elle permettra à l'étudiant :

- ◆ de se familiariser aux techniques utilisées lors de la construction de décors ;
- ◆ de développer son sens de l'observation des pratiques professionnelles ;
- ◆ de mettre en œuvre ses compétences théoriques ;
- ◆ d'acquérir, par lui-même, un ensemble de compétences spécifiques et de méthodes de travail adaptées aux tâches ;

**ARTS DE LA SCENE : STAGE EN ATELIER DE DECORS
(convention)**

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES.

2.1. CAPACITES.

L'étudiant sera capable :

- ◆ de construire des réponses à des questions globales sur le contenu de messages, de types variés, d'un niveau de langue courante ;
- ◆ d'utiliser, à l'oral, un niveau de langue approprié à la situation de communication ;
- ◆ d'écrire, en démontrant une connaissance suffisante de la langue, un message d'un niveau de langue courante, de type varié (informatif, narratif ou expressif), de plus de vingt lignes, de production personnelle.
- ◆ de calculer en maîtrisant le système de numération en base 10 ;
- ◆ de déterminer une fraction ou un pourcentage d'un nombre ;
- ◆ de structurer l'espace et ses composants par:
 - la différenciation des solides et des figures planes classiques ;
 - le calcul du périmètre et de l'aire de ces figures planes ;
 - le calcul de l'aire et du volume de ces solides ;
 - la construction, dans un plan donné, d'une droite parallèle (perpendiculaire) à une droite donnée ;
- ◆ de mesurer et de construire un angle à l'aide du rapporteur ;
- ◆ de pratiquer les conversions de mesure de longueur, d'aire, de volume, de capacité, de masse, de durée, de monnaie (cas simples).

2.2. TITRE POUVANT EN TENIR LIEU.

CESI ou C2D

2.3. CONDITION PARTICULIERE

L'étudiant devra être inscrit simultanément dans l'unité de formation

ARTS DE LA SCENE : FABRICATION DE DECORS (CONVENTION) code 617001U2X1

ou être en possession de l'attestation de réussite de celle-ci.

<p style="text-align: center;">ARTS DE LA SCENE : STAGE EN ATELIER DE DECORS (convention)</p>
--

4. PROGRAMME

4.1. PROGRAMME POUR LES ETUDIANTS

L'étudiant sera capable :

- ◆ d'adopter un comportement de nature à faciliter son intégration dans l'équipe par son application, par sa sociabilité, sa disponibilité et son professionnalisme;
- ◆ de faire preuve d'assiduité et de ponctualité ;
- ◆ de respecter les consignes de travail ;
- ◆ d'observer les dispositions relatives à la sécurité, à la circulation sur les plateaux, à l'utilisation du matériel ;
- ◆ de prendre toutes les dispositions avec le responsable de stage pour l'élaboration du rapport ou tout autre document similaire si la convention de stage l'exige.

4.2. PROGRAMME POUR LE PERSONNEL CHARGE DE L'ENCADREMENT

Le rôle du personnel chargé de l'encadrement de l'étudiant est :

- ◆ d'observer l'étudiant dans ses activités professionnelles et de lui communiquer le résultat de ses observations, au cours des séances d'évaluation continue, tant sur le plan comportemental que sur le plan de ses pratiques professionnelles ;
- ◆ de l'observer, de le guider dans l'analyse de ses pratiques professionnelles et de le conseiller pour le faire progresser ;
- ◆ de l'amener à pratiquer l'auto-évaluation ;
- ◆ de le conduire à l'autonomie ;
- ◆ de vérifier la tenue du carnet de stage ou du tableau de bord ;

ARTS DE LA SCENE : STAGE EN ATELIER DE DECORS (convention)

5. FIXATION DES CAPACITES TERMINALES.

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant devra prouver qu'il est capable :

- ◆ de réaliser et de défendre oralement un bilan des activités, des problèmes professionnels rencontrés, sur base d'un carnet de stage ou d'un tableau de bord ;
- ◆ de participer aux travaux qui interviennent dans les diverses étapes de la construction d'un décor tout en développant son autonomie et ses capacités d'auto-évaluation :
 - ◆ de planifier les travaux qui lui sont confiés ;
 - ◆ de mettre en œuvre des comportements de prévention, de vigilance et de gestion des risques.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la qualité des comportements professionnels et relationnels mis en œuvre,
- ◆ le niveau d'intégration développé,
- ◆ le souci de développer ses performances en terme d'organisation et d'adaptation au rythme de travail et aux contraintes du travail réel,
- ◆ le niveau d'autonomie atteint.

**ARTS DE LA SCENE : STAGE EN ATELIER DE
DECORS (convention)**

6. PROFIL DU (DES) CHARGE (S) DE COURS.

Un expert possédant une expérience particulière dans la pratique de la réalisation de décors.